

DELIBERATION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 JANVIER 2018

Nombre de Conseillers : 37
En exercice : 37
Présents : 29
Pouvoirs : 4
Votants : 33

Date de convocation du Conseil Communautaire :
22/01/2018

Le 29 Janvier 2018, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de M. Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Jean-Claude AUBERT, Christian BAISE, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Noël CHEYNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Dominique DESFORGES, Yves DUMOULIN, Jacky DUTRUC, Françoise DUVILLARD, Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Raymond MOUSSY, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Martial THEVENET, Claude TRASSARD.

Absents excusés : Isabelle ACHARD (Pouvoir Michel RAYMOND), Hubert BONNET (Pouvoir Marc PECHOUX), Brigitte COULON, Daniel DOMPOINT, Yann GALLAY (Pouvoir Gaëlle LICHTLE), Chantal NOEL (Pouvoir Yves DUMOULIN), Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Assistaient : Jean-José BETTIOL (Beauregard), Roger CHORIER (Civrieux), Michel DUROUSSIN (Rancé), Gilles LEMOINE (Sainte Euphémie), Pierre LUCIDOR (Toussieux), Monique RONGEON (Ars sur Formans), Nathalie TISSERAND (Parcieux).

Secrétaire de séance : Michel RAYMOND

OBJET : ENVIRONNEMENT : SMICTOM – REMPLACEMENT DE DELEGUES POUR LA COMMUNE DE SAVIGNEUX

M. Bernard GRISON, Président, informe le Conseil que la commune de Savigneux a fait savoir qu'un délégué de la Communauté au SMICTOM, issu de cette commune, souhaite être remplacé au sein du SMICTOM.

M. Richard SIMMINI, 2^{ème} adjoint à Savigneux, a démissionné de son siège de délégué titulaire au SMICTOM. La commune propose de pourvoir au siège vacant par la désignation de M. Daniel VIGNARD.

M. Daniel VIGNARD actuellement délégué suppléant souhaite le remplacer au poste de titulaire et M. Gilles GARNIER prendrait alors sa place de délégué suppléant.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le Conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

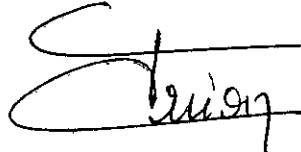
Après appel à candidature, aucun autre candidat à ces postes ne s'est fait connaître.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité :

- ✓ **DE DECIDER** de ne pas procéder aux désignations au scrutin secret ;
- ✓ **DE DESIGNER** M. Daniel VIGNARD, délégué titulaire de la CCDSV au SMICTOM en remplacement de M. Richard SIMMINI, et M. Gilles GARNIER, délégué suppléant, en remplacement de M. Daniel VIGNARD.

A Trévoux, le 29/01/2018

Le Président,
Bernard GRISON



Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture le : - 1 FEV. 2018

N° récépissé télétransmission : 001-200042497-20180129-2018C07-EN

Affichage le :

- 1 FEV. 2018